

Je bénéficie déjà des transports scolaires :

Vous recevrez un mail le 29 avril 2019 concernant les inscriptions en ligne. Inscrivez-vous en cliquant sur l'onglet « renouvellement » de la page « inscription transports scolaires ».

Je suis un nouvel utilisateur des transports :

Cliquez sur l'onglet « nouvelle demande » de la page « inscription transports scolaires ». Un identifiant vous sera attribué et vous devrez créer votre mot de passe.

Je suis exonéré de la participation. Dois-je m'inscrire en ligne ?

Oui ! L'exonération est accordée pour :

- les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 € sur justificatif établi pour l'année 2019 ;
- À partir du 4^{ème} enfant transporté par nos services.

En cas de garde alternée, comment faire ?

Si les deux parents habitent en Ardèche, vous pouvez saisir un double trajet. Lors de votre demande en ligne, les documents justificatifs à fournir vous seront indiqués.

En cas de problème lors de ma saisie en ligne, que faire ?

- Consulter la Foire aux questions sur le site auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche
- **Contactez-nous** via le formulaire contact sur auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche ou par téléphone au 04 26 73 32 00

INSCRIPTION EN LIGNE : LES AVANTAGES



Je peux m'inscrire **24 h/24, 7j/7** avec un paiement par carte bancaire.



Si je m'inscris en ligne jusqu'au 19 juillet, je peux bénéficier **du débit différé au 6 septembre.**



J'imprime chez moi le coupon provisoire de transport utilisable dès la rentrée, en attendant ma carte de transport ou le rechargement de la carte Oûra!

Je peux télécharger le **formulaire papier** (ou le demander à mon établissement) et le retourner par courrier à l'Antenne des transports.



NOUVEAUTÉ :

Inscriptions **du 29 avril au 19 juillet 2019**

**Inscription au
Transport Scolaire**

Ardèche

sur auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche

Région Auvergne-Rhône-Alpes
4 rue Pierre Filliat
07000 Privas



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Pour la rentrée scolaire 2019, inscrivez-vous en ligne sur le site :
auvergnerrhonealpes.fr/scolaireardeche

DU 29 AVRIL AU 19 JUILLET 2019

ATTENTION : pour les inscriptions reçues après le 19 juillet 2019, une majoration des frais de traitement de dossier de **30 € par enfant** vous sera demandée (sauf déménagement ou affectation tardive sur justificatif).
Merci de lire la notice explicative avant toute inscription.

Suis-je concerné ?

Oui, si vous habitez en Ardèche.

Si vous habitez dans une commune en blanc sur cette carte ou si vous habitez dans une des zones colorées et que votre enfant est scolarisé soit dans une commune en zone blanche, soit dans une commune d'une zone colorée différente de votre lieu d'habitation.

Non : si vous habitez dans un autre département ou le périmètre d'une agglomération (Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, Privas centre Ardèche) ou le périmètre d'un syndicat de transport (Valence Romans Déplacement, Tout'enbus) et que votre enfant est scolarisé dans ce même périmètre.

Dans ce cas pour l'inscription au transport scolaire de votre enfant, contactez l'agglomération ou le syndicat de transports de votre lieu de résidence.

